

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
« TUNIS-RE » S.A
EXERCICE 2015**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE DINARS
SIEGE SOCIAL : 12 RUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS
RC : B 1115971996**

--/--

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 1^{er} Juin. 2016 à 10H00, à l'Hôtel AFRICA Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015.
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2015.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2015.
7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de Tunis Re (à l'exception du représentant des petits porteurs) pour les périodes 2016, 2017 & 2018.

NB: Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Lamia BEN MAHMOUD

Projet de RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2015
* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2015.
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2015.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2015, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et confirme les conclusions dudit rapport.

.

Cette résolution est approuvée à.....

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution est approuvée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2015 est bénéficiaire de **14 443 378,852** dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2014, soit **4 750 721,245** dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de **19 194 100,097** dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	14 443 378,852
▪ Résultats Reportés 2014	4 750 721,245
▪ Total (1)	19 194 100,097
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	959 705,005
▪ Total (2)	18 234 395,092
▪ *Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	10 000 000,000
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	1 030 000,000
▪ Fonds Social	400 000,000
▪ Résultat reporté 2015	5 804 395,092

Cette résolution est approuvée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre à partir du 11 Juillet 2016 auprès des intermédiaires en bourse à travers la TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à.....

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2015 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration à l'exception du représentant des petits porteurs vient à expiration après la clôture de l'exercice 2015, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Liste des membres du conseil :

- Etat Tunisien (deux sièges)
- Banque Nationale Agricole « BNA » (un siège)
- Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » (deux sièges)
- Assurance COMAR (un siège)
- Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) (un siège)
- Société Tunisienne de Banque « STB » (un siège)
- Groupe CTAMA/MGA (un siège)
- Assurance SALIM (un siège)
- SIMPAR (un siège)

Cette résolution est approuvée à.....

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à.....